



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21098054

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

06 AOÛT 2021

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0875 935 338**

Nom

(en entier) : **"Namur Titres Services"**

(en abrégé) : **Natise**

Forme légale : **Srl à fs**

Adresse complète du siège : **Rue Henri Lemaître 25 - 5000 Namur**

**Objet de l'acte : Modification de l'article 8bis des Statuts - Assemblée Générale du
22/06/2021**

Il a été approuvé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2021 de:

"donner la possibilité aux travailleurs d'acquérir une part de maximum 50€ endéans leur première année d'engagement."

L'Article 8bis Admission devient donc:

Sont associés:

1. les signataires du présent acte;
2. les personnes physiques ou morales agréées par le Conseil d'Administration; ces personnes doivent souscrire au moins une part et la libérer d'un quart, cette souscription impliquant adhésion aux statuts sociaux et, le cas échéant, au règlement d'ordre intérieur.

Tout membre du personnel jouissant de la pleine capacité civile pourra acquérir, au plus tard un an après son engagement par la société, la qualité d'associé par la souscription et la libération d'au moins une part sociale suivant les conditions et modalités à déterminer par le Conseil d'administration. Il aura la possibilité d'acquérir une part de maximum 50€ endéant sa première année d'engagement.

Sa demande doit être adressée par la Poste au Conseil d'Administration.

L'admission d'un associé est constatée par la signature du registre des parts, conformément ux articles 357 et 358 du Code des Sociétés.

Signature: Dominique DUSART, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).